



PONT-D'AINFORM !

Mairie de PONT D'AIN - JUIN 2020

INFO

Toutes les informations contenues dans ce Pont d'Ainform sont vérifiées au jour de son impression. Elles sont toutefois soumises à l'évolution de la situation et aux directives gouvernementales qui en découlent.

À VOS AGENDAS

- Jeudi 18 juin - Commémoration appel du 18 juin au monument à 18h
- Dimanche 21 juin - Galettes de la Boule du Four au four du Blanchon à 9 h

■ LES 100 ANS DE MME LE BREÜS !

Mme Le Breüs, bien connue dans le monde de l'enseignement, a fêté son centenaire à domicile entourée de ses proches et en présence d'élus municipaux qui l'ont mise à l'honneur.



ÉTAT CIVIL



Naissances

- 13 avril - **Thiago** Jean-Paul Sofiane DE OLIVEIRA
17 avril - **Gabriel** DUPONT

Décès

- 14 avril - René BILLON
18 avril - Roger Georges PETITJEAN
23 avril - Chantal Césarine Lisa Joseph DEVASSENNE veuve DELOFFRE
24 avril - Marc Louis MILLIAT
10 mai - Antoinette Hélène HERNANDEZ veuve VARGAS

INFOS MAIRIE

■ LES MASQUES DE LA RÉGION

La commune a reçu les masques barrières fournis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La distribution se fera à la salle des fêtes de Pont d'Ain, les mercredi 3 juin, jeudi 4 juin et lundi 8 juin de 8h à 12h et de 15h à 18h30. Nous remettrons un masque par habitant en résidence principale à Pont d'Ain, sur présentation des justificatifs suivants : pièce d'identité, justificatif de domicile et livret de famille ou tout document permettant de justifier du nombre d'occupants du logement.

Consignes spécifiques :

Porter obligatoirement un masque barrière, se désinfecter les mains à l'entrée de la salle, respecter une distance d'au-moins 1.5 mètre entre chaque personne (y compris vis-à-vis des personnes chargées de la distribution), respecter les sens de circulation, une seule personne par foyer, dans la mesure du possible.

Pour accélérer la distribution et limiter les contacts entre les personnes, il est demandé à chacun de s'assurer qu'il est muni des documents mentionnés ci-dessus, avant de se présenter au point de distribution.

■ REPRISE DE FONCTION DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi du 23 mars 2020 d'urgence pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 contient de nombreuses dispositions concernant les communes et les élections municipales. Pour Pont d'Ain, elle a entraîné la fin de la délégation spéciale qui avait été désignée par le Sous-préfet de Nantua pour gérer la commune dans l'attente de nouvelles élections. Tous les membres du conseil municipal, tel qu'il était avant le 15 mars, ont donc repris leurs fonctions, jusqu'à ce que des élections municipales puissent être organisées.

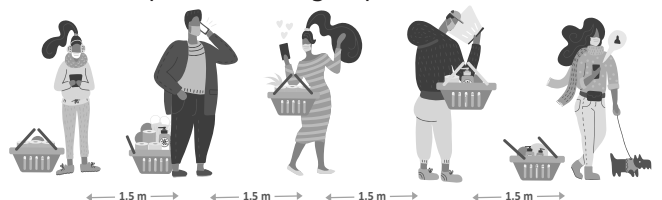
■ RÉOUVERTURE PARTIELLE DE LA MAIRIE

A compter du lundi 11 mai, le secrétariat de mairie a rouvert ses portes avec des horaires aménagés : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h, ainsi que les mercredis de 13h30 à 16h30.

Conditions d'accès : 2 personnes à la fois dans l'espace accueil au maximum (file d'attente dans le hall de la mairie, en respectant les gestes barrière), port du masque obligatoire. Le secrétariat demeure joignable par téléphone et courriel, même en-dehors de ces horaires.

■ RÉOUVERTURE DU MARCHÉ

Depuis le 16 mai, le marché est de nouveau ouvert, avec le respect de toutes les consignes en vigueur : le sens de circulation (entrée du marché côté parking et sortie côté rivière), une distance d'au-moins 1,5 m entre les clients dans les files d'attente, ne pas créer de regroupements dans les allées, ne pas toucher les marchandises présentées sur les étals et de préférence, porter un masque.



■ ILLIWAP À PONT D'AIN

Cette application s'installe sur smartphone (Android ou IOS).

Entièrement sécurisée, gratuite, elle vous permettra de connaître instantanément les infos Mairie dès leur diffusion.



■ TRAVAUX À LA MAIRIE

Des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité handicapés ont débuté fin mai et devraient durer environ 2 mois. Ils concernent principalement la rampe d'accès, la porte côté Centre de Loisirs, et la porte d'entrée principale du bâtiment.

■ CANTINE SCOLAIRE

A ce jour le fonctionnement normal de la cantine, c'est-à-dire avec repas proposés par le traiteur RPC et dans les locaux habituels, n'est pas possible en raison des directives sanitaires à respecter. Les enfants inscrits à l'école sont pris en charge par le personnel communal durant la pose méridienne, mais ils doivent apporter leur repas froid. Attention, micro-ondes et frigo ne sont pas disponibles dans les écoles. Merci d'en tenir compte dans la composition du panier repas.

Les élus sont bien désolés pour ces conditions d'accueil, indépendantes de leur volonté.

■ BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale a rouvert ses portes le 20 mai, aux horaires habituels, mais avec un fonctionnement adapté pour assurer la sécurité des lecteurs et des bénévoles. Jusqu'à nouvel ordre, elle ne recevra pas les classes des écoles.

Les lecteurs, adultes et enfants, sont invités à rendre le plus rapidement possible tous les livres empruntés avant le confinement, soit à la bibliothèque, soit à l'accueil de la Mairie. Les personnes présentant un risque particulier vis-à-vis de l'épidémie, pourront être reçues sur rendez-vous (Tél. 04 74 39 17 20).

■ FLEURISSEMENT

Dès la levée du confinement, les bénévoles se sont activés pour proposer un fleurissement réduit cette année, certes, mais fini dans les temps... Les sites ont été choisis en fonction de certains critères : proximité du Centre, de la mairie, arrosage simplifié. C'est ainsi que vous trouverez des fleurs sur les 3 ponts, au carrefour, au champ de foire, et comme d'habitude mairie et poste... sans oublier les arbres à fleurs aux trois entrées principales de la ville. Il restera à entretenir...

Malheureusement, une quinzaine de jardinières ont été vandalisées, 2 jours après leur installation : fleurs arrachées, jetées sur le trottoir, sur la chaussée, terre épandue sur le pont. Mais qui peut prendre autant de plaisir à saccager de la sorte ? Les fleurs gênent-elles autant ? Est-ce du vol ? Des actes de voyous ? Des questions... sans réponse à ce jour. En tout cas, les bénévoles sont révoltés par ces faits gratuits, tout comme les employés municipaux qui ont fait en sorte que notre ville soit fleurie et un peu plus gaie. Et ça coûte cher à tous. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

INFOS SCOLARITÉ

■ DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Vous trouverez ci-dessous toutes les décisions concrètes prises en concertation avec la commune et sous le contrôle de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription. L'école a commencé à accueillir des élèves à partir du lundi 11 mai, pour les enfants de personnel prioritaire dans la gestion de la crise actuelle (personnels soignant, enseignant, ATSEM, gendarmes, sapeurs-pompiers...).

A partir du 18 mai, l'école du Centre accueille, en plus des élèves de CM2 et l'école du Blanchon des élèves de Grande section de maternelle.

Pour respecter le protocole sanitaire, chaque classe ne peut accueillir qu'un petit groupe d'élèves (8-9 en général, en fonction de la configuration de la salle). Les règles sanitaires et de distanciation entre les enfants sont drastiques. Compte tenu de ces contraintes, un maximum de 5 classes pourra rouvrir à l'école du Centre et 2 classes au Blanchon.

La prise en charge des enfants en présentiel est décidé par la directrice de chaque école, en fonction de critères de priorité. L'élargissement de l'accueil des enfants dans les écoles dépendra de l'évolution des règles sanitaires.

INFOS COM/COM

■ RÉOUVERTURE DES DÉCHÈTERIES DE PONT D'AIN ET DE JUJURIEUX

Les élus de la communauté de communes ont décidé de la réouverture des déchèteries de Jujurieux et de Pont d'Ain aux jours et horaires habituels, à compter du 18 mai. La déchèterie de Poncin ouvrira le 2 juin. Dans la mesure du possible, merci de venir en dehors des horaires d'affluence, voire limiter ou différer vos apports, afin d'éviter les files d'attente. L'accès à la plateforme sera en effet limité à environ 3 personnes, 1 personne maximum par benne. Le port du masque est fortement recommandé.

INFOS DIVERSES

■ RÉOUVERTURE DE LA POSTE

Après la fermeture de la Poste dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, celle-ci est à nouveau ouverte. A compter du 18 mai et jusqu'à nouvel ordre, le bureau de Poste de Pont d'Ain est ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il sera possible d'effectuer les opérations liées au courrier et à la banque. Il est recommandé de privilégier l'utilisation de la carte bancaire pour la réalisation de vos opérations. Deux personnes maximum à la fois seront acceptées dans le bureau et les gestes barrière devront être respectés.

■ REMERCIEMENTS

Des visières ont été fabriquées sur des imprimantes 3D au Lycée Carriat par des professeurs à destination des employés communaux de Pont d'Ain et du Comité de Fleurissement. La matière a également été fournie par ce même lycée. Nous leur adressons un grand merci pour ce don très utile en cette pandémie.